



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
12 janvier 2018
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 40^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 1^{er} novembre 2017, à 15 heures

Président : M. Gunnarsson (Islande)

Sommaire

Point 64 de l'ordre du jour : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 64 de l'ordre du jour : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

1. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit qu'il y a plus de 66 millions de réfugiés dans le monde et que plusieurs pays accueillent plus d'un million de réfugiés chacun. Des conflits étroitement imbriqués ont déraciné des personnes dans des régions entières et plusieurs décennies de crises poussent une nouvelle génération d'enfants et de jeunes à entreprendre des voyages dangereux en quête de sécurité. La question des réfugiés et des migrations est devenue un élément central des politiques nationales et internationales et joue un rôle important dans les relations bilatérales entre les États. Les dirigeants du monde ont adopté en 2016 un plan audacieux et visionnaire pour remédier à la situation, à savoir la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Toutefois, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été forcés de quitter leur foyer continuent de vivre dans l'incertitude, avec peu d'espoir de solution.

2. Jusqu'à présent en 2017, plus de 2 millions de réfugiés ont quitté leur pays d'origine en raison de crises nouvelles ou récurrentes. Il s'agit notamment de plus de 600 000 réfugiés du Myanmar qui sont entrés au Bangladesh pour échapper à une nouvelle vague de violence dévastatrice. Un appui supplémentaire des donateurs est nécessaire pour financer la vaste intervention d'urgence qui est en cours, et une action rapide et résolue doit être menée pour lutter contre les causes profondes de la tragédie et préparer le retour digne et volontaire des réfugiés au Myanmar.

3. La crise au Soudan du Sud est devenue plus grave et plus complexe. Abandonnés par leurs dirigeants politiques, les habitants vivent dans la désolation et le désespoir. Le nombre de déplacés a atteint 4 millions de personnes, soit le tiers de la population, contre environ 4,5 millions au plus fort de la guerre civile avant l'indépendance. Les pays voisins comme l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan ont gardé leur frontière ouverte et appliquent progressivement des politiques généreuses envers les réfugiés, mais l'appui international ne suffit pas à satisfaire les énormes besoins résultant des incidences de la crise sur les services, l'économie et les infrastructures de ces pays.

4. En République démocratique du Congo, à cause de la violence dans la région de Kasaï et ailleurs, il y a eu 100 000 réfugiés en 2017 et le nombre de déplacés à

l'intérieur du pays a doublé depuis 2015 pour atteindre environ 4 millions de personnes. Les opérations humanitaires sont renforcées, mais pour endiguer la crise qui ne cesse de s'aggraver, il faut beaucoup plus d'appui de la part des donateurs et des mesures politiques plus concrètes. Un regain de violence en République centrafricaine s'est traduit par une augmentation de 50 % des déplacements à l'intérieur du pays par rapport à 2016. Le nombre total de déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays dépasse à présent 1 million de personnes et plus de 12 000 réfugiés ont quitté le pays le seul mois de septembre 2017. Le progrès sur la voie du règlement de la crise s'est également ralenti au Mali.

5. Un certain nombre de crises de longue date demeure profondément enraciné. Des centaines de milliers de personnes ont été déracinées à cause du conflit et de la grande sécheresse en Somalie, malgré les efforts considérables déployés par le Gouvernement pour améliorer la sécurité et l'état de droit. Le nombre de victimes civiles en Afghanistan a atteint son plus haut niveau depuis plus de 10 ans et plus de 2,3 millions de réfugiés afghans sont restés en République islamique d'Iran et au Pakistan. Les conflits en Iraq et en République arabe syrienne, qui sont à l'origine d'un quart des déplacements forcés à l'échelle mondiale, passent à de nouvelles phases complexes. Près de 3 millions de personnes ont été déplacées au Yémen, à une époque où le pays fait face à une menace de famine, lutte contre une vaste épidémie de choléra et subit quotidiennement les conséquences d'un conflit mené avec un mépris flagrant pour la vie des civils.

6. En Amérique centrale, des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants se déplacent en quête d'un refuge pour échapper à la violence des bandes criminelles. Les réfugiés et les migrants d'Érythrée, de Somalie et d'ailleurs continuent d'être victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes graves le long de la route de la Méditerranée centrale menant en Europe, qui s'étend du sud du Sahara à l'Italie en passant par la Libye. Des centaines de milliers de personnes du Burundi, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Ukraine et d'ailleurs ont également été déplacées.

7. Le monde continuera d'assister à de nouvelles crises de déplacement, à moins que le problème ne soit abordé dans le cadre d'une vision commune. La protection des réfugiés est mise à mal dans de nombreux pays et régions du fait d'interventions fragmentées et souvent unilatérales motivées par des projets politiques de court terme. Alors que la direction fondée sur les principes a laissé la place à la démagogie irresponsable, certains États ont fermé leurs frontières et adopté des politiques de dissuasion et d'exclusion. Toutefois, en

parallèle, une vaste solidarité s'est manifestée à l'égard des réfugiés de la part de la société civile et s'est souvent renforcée grâce à la direction énergique des maires, des dirigeants d'entreprises et d'autres personnalités publiques. Surtout, la majorité des pays ayant accueilli des réfugiés ont continué de faire preuve de beaucoup de générosité et d'engagement en faveur de la protection des réfugiés. Le défi fondamental de la Déclaration de New York est d'aider les pays accueillant des réfugiés en soutenant leurs efforts, en renforçant la protection, en atténuant les répercussions de la présence de grands nombres de réfugiés sur leur territoire et en partageant véritablement les responsabilités.

8. La Déclaration de New York est une réaffirmation résolue des valeurs de solidarité et de protection. L'action humanitaire demeure essentielle pour sauver des vies et remédier aux conséquences immédiates d'un afflux de réfugiés, comme en témoigne la situation actuelle au Bangladesh. Toutefois, cette action doit être appuyée et maintenue grâce à un accroissement des investissements et de l'appui. À cet égard, le cadre d'action global pour les réfugiés joint en annexe à la Déclaration de New York propose un nouveau modèle qui place les droits, les intérêts et le potentiel des réfugiés et de ceux qui les accueillent au cœur d'une action globale et fait intervenir un large éventail d'instruments et d'acteurs. Les membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sont conscients de la nécessité d'alléger la pression exercée sur les pays et les communautés d'accueil, de renforcer l'autonomie des réfugiés, d'accroître le taux de réinstallation dans des pays tiers et de créer des conditions propices au retour volontaire. Toutes ces priorités, aussi urgentes et importantes les unes que les autres, reposent sur l'obligation fondamentale d'accueillir des réfugiés et de leur assurer une protection. Les pays qui se conforment à cette obligation font un bien public mondial et leur contribution doit être appuyée au niveau international par un partage des responsabilités et par des actes de solidarité prévisibles et constants. Cette nouvelle approche est actuellement mise en œuvre parallèlement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et aux réformes élaborées par le Secrétaire général en matière de paix et de sécurité, qui mettent davantage l'accent sur la prévention des conflits et l'atténuation de leurs effets et sur les efforts de pérennisation de la paix.

9. Le cadre d'action global pour les réfugiés est actuellement appliqué par le Belize, le Costa Rica, Djibouti, l'Éthiopie, le Guatemala, le Honduras, le Kenya, le Mexique, l'Ouganda, le Panama, la République-Unie de Tanzanie et la Somalie, avec

l'appui financier et technique de donateurs et d'organisations partenaires. Des efforts sont également déployés pour appliquer le cadre à l'échelle régionale afin de remédier à la situation de déplacement en Somalie et de renforcer la protection et de promouvoir des solutions en Amérique centrale et au Mexique. Ces efforts, combinés avec les enseignements qui seront tirés des consultations thématiques menées actuellement et des autres démarches globales qui ont été adoptées dans le monde, aboutiront à un solide pacte mondial sur les réfugiés susceptible d'entraîner des changements significatifs, à condition que des mesures concrètes soient prises pour honorer les engagements pris. Les pays et les communautés qui reçoivent et accueillent des réfugiés manifestent une générosité remarquable, et beaucoup appliquent des politiques visant à promouvoir l'inclusion et l'autonomie des réfugiés. Toutefois, les fondements de cette hospitalité s'affaiblissent inévitablement en l'absence d'un appui international soutenu et d'un partage constant des responsabilités. Il est donc essentiel d'intensifier sans tarder les efforts déployés à cet égard à l'aide de nouveaux instruments financiers efficaces et qui peuvent être rapidement déployés, d'un engagement précoce des acteurs du développement et du secteur privé et de l'élargissement de l'accès à la réinstallation et à d'autres solutions dans des pays tiers.

10. Étant donné que l'action et le financement en faveur du développement sont au cœur du nouveau cadre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'emploie à consolider plusieurs importants partenariats. À cet égard, le mécanisme de financement à des conditions favorables de la Banque mondiale et l'attribution de 2 milliards de dollars en subventions et en prêts aux pays à faible revenu accueillant des réfugiés par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement vont produire un changement dans les moyens utilisés pour renforcer la résilience des réfugiés et l'appui apporté aux pays et aux communautés d'accueil. Le HCR s'emploie également à approfondir ses partenariats avec les banques de développement multilatérales et régionales et les autres partenaires de développement. Les institutions bilatérales de développement aident les pays d'accueil à tenir compte des réfugiés et des communautés d'accueil dans les plans de développement nationaux, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au principe consistant à ne laisser personne de côté. Le HCR s'emploie en outre à collaborer davantage avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le secteur des entreprises, les philanthropes, les communautés religieuses, les fondations sportives et d'autres acteurs de la société

civile. Des partenariats solides avec des entités comme l'Organisation internationale pour les migrations sont importants pour tirer pleinement parti des rôles complémentaires dans les situations mixtes concernant à la fois l'asile et les migrations. Le nouveau statut de l'Organisation internationale pour les migrations, en tant qu'organisation apparentée à l'Organisation des Nations Unies, et l'élaboration des pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrations offrent d'importantes occasions de préciser davantage les rôles respectifs.

11. La recherche rapide de solutions est également au cœur du nouveau cadre. Un demi-million de réfugiés seulement ont pu rentrer chez eux en 2016, dont certains dans des conditions qui sont loin d'être optimales. La pression exercée en faveur d'un retour prématuré demeure préoccupante et pourrait s'intensifier. En République arabe syrienne, les opérations militaires ont ouvert la voie au retour spontané d'un nombre important de déplacés et d'un petit nombre de réfugiés, mais la plupart se retrouvent dans des situations désastreuses en l'absence de solutions viables. De plus, 1,8 million de Syriens ont été nouvellement déplacés entre janvier et septembre 2017. Néanmoins, des signes de résilience apparaissent à l'intérieur et à l'extérieur du pays, qu'il convient d'encourager. Bien qu'il soit prématuré de promouvoir le rapatriement, l'intervention devrait être adaptée de manière à aider les personnes qui, dans le pays, sont en train de trouver leurs propres moyens de parvenir à des solutions. Parallèlement, il est crucial de maintenir la protection et le soutien internationaux des réfugiés syriens pendant la difficile période de transition. Le plan régional interorganisations pour les réfugiés et la résilience destiné aux réfugiés syriens n'est financé qu'à hauteur de 49 % et le montant disponible est actuellement inférieur de 180 millions de dollars à ce qu'il était à la même période de l'année précédente.

12. La composante résilience du plan, qui vise à combler l'écart entre action humanitaire et activités de développement, est financée à hauteur de 39 % seulement. Les préoccupations des gouvernements d'accueil au sujet du déclin du financement et des incidences à long terme d'une présence constante des réfugiés pourraient aboutir à une augmentation de la pression exercée sur les réfugiés pour les pousser à retourner vers des situations précaires. Les donateurs sont donc instamment d'intensifier et de maintenir leur appui. Par ailleurs, une plus grande stabilité est observée dans certaines régions d'Iraq et dans le bassin du lac Tchad, malgré les grands risques qui persistent en matière de protection. Le retour à ces régions doit être entièrement volontaire et d'un niveau qui ne dépasse pas la capacité d'accueil et d'absorption des pays.

13. Dans ce genre de situation, la recherche de solutions au problème des réfugiés est étroitement liée au renforcement de la protection des déplacés et à une garantie quant aux moyens de régler leur situation. Le HCR met tout en œuvre pour s'acquitter de façon prévisible et cohérente des responsabilités qu'il a prises au titre des accords conclus entre institutions. La commémoration en 2018 du vingtième anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays sera l'occasion de mobiliser des appuis pour aider les États à appliquer ces principes directeurs dans les lois, les politiques et l'action.

14. La réinstallation doit elle aussi jouer un rôle important dans le règlement de la crise des réfugiés. Environ 1,2 million de réfugiés dans le monde doivent être réinstallés, mais moins de 80 000 lieux de réinstallation seraient disponibles d'ici à la fin de 2017, soit moins de la moitié du nombre assuré en 2016. Cette situation inquiétante doit être réglée et les autres moyens d'installation dans des pays tiers devraient être augmentés, car il importe d'offrir de véritables alternatives aux voyages dangereux organisés par les passeurs et les trafiquants, y compris le long de la route de la Méditerranée centrale. À cet égard, le Haut-Commissaire se félicite de la facilitation par le Gouvernement nigérian d'un nouveau mécanisme de transit d'urgence pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations travaillent davantage sur tout le parcours, en particulier en Libye, pour améliorer l'accès à la protection et à des solutions. Il faut compléter et étayer ce travail par des investissements ciblés en matière de sécurité et de développement afin de lutter contre la contrebande et la traite et d'aider les États à renforcer les systèmes de protection et de soutien des réfugiés. L'action du HCR en Libye demeure restreinte à cause du manque de sécurité et de bonne gouvernance et d'autres contraintes imposées à l'action humanitaire, malgré les progrès accomplis.

15. Des progrès sont également enregistrés en ce qui concerne l'apatridie. Plus de 60 000 personnes ont acquis une nationalité ou obtenu la confirmation de leur nationalité en 2016. Des réformes d'orientation ont été approuvées au Brésil, en Équateur, au Kenya, à Madagascar, en Thaïlande, au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et dans les pays de la région des Grands Lacs. Toutefois, il manque une détermination à lutter contre les principales situations d'apatridie prolongée. L'augmentation des déplacements forcés a également augmenté les risques connexes, y compris la privation arbitraire de la

nationalité. L'apatridie des réfugiés rohingya qui ont fui au Bangladesh est étroitement liée aux restrictions imposées à la liberté de circulation, à l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance des Rohingya au Myanmar et constitue donc une caractéristique essentielle de la discrimination et de l'exclusion qu'ils ont subies pendant des décennies. La solution à leur situation tragique serait leur retour volontaire, sûr et digne au Myanmar. Toutefois, ce retour ne sera ni possible ni durable sans que leur sécurité et leurs droits ne soient rétablis, y compris par le biais du règlement de la question de leur apatridie, dans un contexte de développement inclusif qui mette fin à la pauvreté profonde touchant toutes les communautés de l'État Rakhine. Le Haut-Commissaire réaffirme la volonté du HCR de fournir des connaissances spécialisées, des conseils et un appui au Bangladesh et au Myanmar pour les aider à régler la crise et, en particulier, à planifier le rapatriement des réfugiés.

16. Le mandat consistant à assurer la protection et à trouver des solutions aux déplacements et de prévenir et d'éliminer l'apatridie est constant et continuera de guider les travaux du Haut-Commissariat. Toutefois, étant donné que l'approche globale proposée dans la Déclaration de New York commence à prendre racine et qu'un plus grand nombre d'entités participent désormais au règlement de la question des flux de réfugiés, il est devenu nécessaire de réfléchir attentivement à la contribution particulière que le HCR devrait apporter. Son travail continuera d'être déterminé par l'autorité juridique politique, opérationnelle et morale incarnée par le mandat de protection et de recherche de solutions du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et par ses attributions transfrontalières internationales, une forte présence sur le terrain et la proximité avec les personnes déplacées et apatrides. Ce mandat doit continuer d'être exécuté avec un engagement opérationnel robuste. Dans le même temps, il importe d'identifier les domaines où le HCR doit prendre des mesures directes et ceux où il pourrait ajouter plus de valeur en aidant d'autres intervenants à mettre leurs propres compétences et leurs propres ressources à contribution. À cet égard, le HCR a lancé une série de mesures de réforme visant à conserver et à renforcer sa capacité d'adaptation. Celles-ci comportent un examen de la conception, de la structure et des modes de fonctionnement du siège du Haut-Commissariat de manière à accroître son efficacité et à mieux aligner ses fonctions afin d'apporter le maximum de soutien aux activités menées sur le terrain ; une importante réforme des systèmes de gestion des ressources humaines ; et une série de mesures visant à promouvoir l'inclusion, la diversité et l'équité du traitement des deux sexes. La

capacité du HCR de fournir des données de qualité au sujet des réfugiés et des communautés d'accueil est en train d'être renforcée, et une importante initiative conjointe avec la Banque mondiale a récemment été lancée. Le HCR fait actuellement des investissements importants dans l'intervention en espèces en mettant l'accent en particulier sur les programmes interorganisations gérés par le secteur privé. Il continue également à renforcer ses systèmes de contrôle, y compris dans le cadre d'une nouvelle initiative ambitieuse en matière de gestion des risques.

17. En 2016, les contributions volontaires au HCR ont atteint un niveau record de près de 4 milliards de dollars, ce qui a porté le montant total des fonds disponibles à 4,4 milliards de dollars. Toutefois, l'année s'est terminée avec un déficit de financement de 41 %. Le montant estimatif des fonds disponibles pour 2017 s'élève à 4,2 milliards de dollars, ce qui laisserait près de 50 % de besoins non satisfaits. La situation pour 2018 est encore plus incertaine, ce qui contraint le HCR à faire des choix très difficiles. Le manque de fonds pour le financement des grandes crises actuelles, en particulier en Afrique, est un motif de profonde préoccupation. À titre d'exemple, des programmes destinés à remédier à la situation au Burundi et en République centrafricaine sont actuellement financés à hauteur de 11 % seulement. Le Haut-Commissaire appelle donc tous les États Membres à poursuivre et à accroître leur soutien au moyen d'un financement souple et de contributions précoces, afin d'éviter les incertitudes et de permettre au HCR d'utiliser les fonds là où les besoins sont les plus grands.

18. Dans le rapport annuel qu'il soumettra à l'Assemblée générale en 2018, il présentera un projet de pacte mondial sur les réfugiés, conformément à la demande faite dans la Déclaration de New York. Le texte proposé comportera deux parties : le cadre d'action global pour les réfugiés, tel que présenté à l'annexe I de la Déclaration de New York, et un programme d'action qui sous-tendra le cadre global et appuiera son application dans des contextes précis. Un solide processus de consultation a été entrepris en vue de garantir l'appui consensuel des États Membres pour le texte proposé. L'objectif n'est pas d'adopter de nouvelles normes, mais plutôt de définir et de mettre au point des pratiques et des mécanismes susceptibles d'éclairer, de renforcer et de compléter la protection et le soutien fournis par les pays d'accueil et de stimuler le progrès vers des solutions. Le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection, en décembre 2017, sera l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre d'action global pour les réfugiés et des résultats du processus de

consultation. Au début de 2018, une série de consultations officielles sera ensuite organisée avec les États Membres pour affiner le texte du projet, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales y participant en qualité d'observateurs.

19. L'adoption de la Déclaration de New York a été une reconnaissance sans précédent et au plus haut niveau de la responsabilité partagée d'examiner et de régler la question des flux de réfugiés. La promesse qu'elle incarne doit se concrétiser par la mise à disposition des fonds nécessaires, de l'appui technique, des lieux de réinstallation et d'autres actes concrétisant le partage des responsabilités. Il faut prendre des mesures pratiques pour assurer l'accès à la protection et adopter progressivement des politiques qui promeuvent l'inclusion et l'autonomie des réfugiés. Par-dessus tout, il faut mener une action collective résolue pour mettre fin aux conflits brutaux qui continuent de forcer tant de personnes à quitter leur foyer et trouver des solutions pour les millions de personnes qui ont été déracinés.

20. **M^{me} Habtemariam** (Éthiopie) dit que sa délégation a accueilli avec satisfaction la visite effectuée récemment par le Haut-Commissaire en Éthiopie et en particulier sa participation à la Journée mondiale des réfugiés dans un camp de réfugiés éthiopien. En tant que l'un des principaux pays d'accueil de réfugiés, l'Éthiopie préconise des solutions à long terme aux problèmes des réfugiés et un renforcement de la protection des réfugiés. En février 2017, elle a publié un cadre d'action global pour les réfugiés afin de pouvoir remplir les engagements qu'elle a pris au titre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, y compris en ce qui concerne l'intégration des réfugiés, les permis de travail, l'accès à l'éducation et l'enregistrement des actes d'état civil.

21. L'oratrice partage les préoccupations du Haut-Commissaire quant aux déficits de financement, à l'insuffisance des moyens de réinstallation en Afrique et au manque de soutien et de solidarité de la part de la communauté internationale à l'égard des pays accueillant de grands nombres de réfugiés. L'Éthiopie a obtenu un financement pour 25 % seulement de son cadre d'action global pour les réfugiés, ce qui va probablement aboutir à une réduction considérable des produits alimentaires fournis aux réfugiés. L'oratrice voudrait connaître la manière dont le HCR envisage d'assurer un financement prévisible et soutenu et d'accroître les possibilités de réinstallation dans le cadre du processus menant à l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés et savoir s'il sera nécessaire

d'adopter un nouveau cadre pour assurer un financement régulier en ce qui concerne les réfugiés.

22. **M^{me} Stener** (Norvège) dit que la délégation norvégienne est alarmée par les grands nombres de personnes déplacées de force et par le prolongement de la situation de nombreux réfugiés. En outre, elle convient que la Déclaration de New York est un document extrêmement important et que le pacte mondial sur les réfugiés ne deviendra l'instrument dont le monde a besoin que si tous les États décident de partager la responsabilité sur un pied d'égalité. L'écart qui se creuse entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles est un grave sujet de préoccupation. L'oratrice voudrait connaître la manière dont le HCR compte mobiliser des ressources supplémentaires et rationaliser les coûts afin de financer les futures interventions auprès des réfugiés, notamment dans la mise en œuvre du cadre d'action global pour les réfugiés. De plus, il est crucial que le HCR continue de participer à la protection et au soutien des déplacés, surtout en l'absence d'une démarche globale internationale dans ce domaine. Il serait intéressant de savoir comment le HCR fera pour améliorer l'intervention du système des Nations Unies auprès des déplacés, notamment en ce qui concerne le renforcement de la coordination entre les organismes humanitaires et de développement.

23. **M. Hassani Nejad Pirkouhi** (République islamique d'Iran), évoquant le manque persistant d'appui aux pays d'accueil, demande quels sont les moyens dont le HCR dispose pour évaluer les incidences de l'accueil d'un grand nombre de réfugiés et pour connaître la mesure dans laquelle les États manquent d'assumer leur part de la charge mondiale. Au cours des négociations portant sur la Déclaration de New York, il a été proposé que des pays tiers accueillent 10 % de tous les réfugiés et migrants du monde. L'orateur demande pourquoi les pays sont si réticents à participer à des programmes de réinstallation.

24. **M^{me} Al-Emadi** (Qatar) dit que dans son rapport, le Haut-Commissaire souligne l'ampleur du défi posé par les nombres considérables de réfugiés et de déplacés dans le monde. La communauté internationale doit s'engager collectivement à s'attaquer aux causes profondes des déplacements, en examinant pourquoi tant de millions de personnes ont été contraintes de quitter leur foyer, et promettre de remédier aux répercussions humanitaires de ce phénomène. Il importe également de trouver des solutions politiques aux nombreux conflits et crises dans le monde qui ont donné lieu à des flux massifs de réfugiés et de déplacés, et de prendre des mesures pour alléger le fardeau qui pèse sur les pays accueillant d'importantes populations de

réfugiés. Dans le même temps, il ne faut ménager aucun effort pour veiller au respect des droits fondamentaux des réfugiés et des migrants et faciliter leur intégration dans la société du pays d'accueil.

25. Conformément à ses obligations à l'égard des réfugiés et des déplacés, le Gouvernement et les organisations de la société civile qatariens continuent à fournir une aide humanitaire pour améliorer la situation de ces populations vulnérables et à collaborer étroitement avec les institutions spécialisées des Nations Unies.

26. L'oratrice demande au Haut-Commissaire des précisions sur les possibilités de répondre aux besoins des réfugiés et des déplacés, en particulier lorsque tant de pays sont en proie à des conflits et de nombreux pays d'accueil ne sont pas en mesure d'absorber de nouveaux réfugiés.

27. **M. Canay** (Turquie) dit que les crises prolongées et les déplacements de longue durée sont devenus la nouvelle norme. Le Haut-Commissaire a donc raison d'appeler à une meilleure réponse aux problèmes des réfugiés, alors que la communauté internationale doit rechercher une nouvelle méthode de travail. L'orateur recommande instamment à toutes les parties prenantes de participer activement à la mise en place d'un pacte mondial sur les réfugiés et aux États Membres d'utiliser en attendant le plein potentiel du cadre d'action global pour les réfugiés. Il espère que le pacte mondial contribuera à des solutions véritablement globales fondées sur les cadres juridiques internationaux existants et sur un partage équitable des responsabilités et des charges. La Turquie est favorable à l'augmentation des quotas de réinstallation comme moyen d'offrir des voies légales aux personnes déplacées de force. L'orateur voudrait connaître l'avis du Haut-Commissaire au sujet de l'évolution actuelle des nombres de réinstallations et la manière dont ces nombres pourraient évoluer dans la période qui précède l'adoption du pacte mondial.

28. **M. de Souza Monteiro** (Brésil) dit que le projet de loi sur les migrations adopté récemment par son pays symbolise la position que le Brésil a prise lors des réunions internationales pertinentes, notamment pour appuyer la non criminalisation des migrations et la protection des droits des migrants. Depuis l'adoption de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés en 1984, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été félicitée pour sa démarche à l'égard des réfugiés. En prévision de l'adoption proposée du pacte mondial sur les réfugiés, les États membres de la région se réuniront à Brasilia en février 2018. Il serait intéressant d'entendre l'avis du Haut-Commissaire au sujet de la

contribution que des consultations régionales pourraient apporter à l'amélioration de la situation des réfugiés, en particulier celles qui sont organisées dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

29. **M. Al-Hakim** (Iraq) dit que son pays s'étonne de l'affirmation faite dans le rapport du Haut-Commissaire selon laquelle de nombreuses personnes en Iraq sont encore apatrides, alors que l'Iraq a pris un certain nombre de mesures législatives pour lutter contre l'apatridie. En effet, en vertu de la législation iraquienne, tout enfant dont le père ou la mère sont iraqiens a droit à la nationalité iraquienne, qu'il soit né dans le pays ou à l'étranger. En outre, l'article 18 de la Constitution consacre le droit de tous les Iraquiens à la citoyenneté, interdit le retrait sur tout motif de la citoyenneté iraquienne acquise à la naissance, et autorise toute personne dont la nationalité a été révoquée d'en demander la restitution.

30. Le Gouvernement iraquien apprécie vivement les efforts déployés par le HCR pour aider les réfugiés et les déplacés en Iraq et demande une aide supplémentaire pour ces populations vulnérables, d'autant plus que l'hiver approche. Le Gouvernement iraquien est résolu à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter le retour des Iraquiens déplacés dans leur foyer, en toute sécurité.

31. **M^{me} Mwangi** (Kenya) dit que le Kenya a accueilli de grands nombres de réfugiés pendant des décennies, tout en se félicitant de la contribution de son partenariat de longue date avec le HCR à atténuer les souffrances des personnes déplacées de force et à fournir aux réfugiés la reconnaissance et les documents dont ils ont besoin. La contribution du HCR et de son Envoyé spécial pour la situation des réfugiés somaliens à la réussite du sommet extraordinaire sur la protection des réfugiés somaliens et des solutions durables à leur situation organisé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement à Nairobi le 25 mars 2017 est particulièrement notable, car elle a conduit à l'adoption d'une déclaration en faveur des réfugiés somaliens. L'oratrice demande quels sont les progrès que le HCR a réalisés dans la mobilisation d'un appui international pour le règlement de la crise humanitaire dans le Soudan du Sud, où la reprise de la violence, la sécheresse et la menace de famine ont aggravé la situation des réfugiés et pèsent plus lourdement sur les pays d'accueil. Elle aimerait également savoir comment encourager les États Membres à aller au-delà de la rhétorique et à commencer à partager la charge et les responsabilités des pays en développement qui accueillent de grands nombres de réfugiés.

32. **M. Mikayilli** (Azerbaïdjan) dit que le HCR devrait travailler davantage en faveur des déplacés et que la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies devraient réexaminer toute leur approche à l'égard de ces personnes. Il demande au Haut-Commissaire son avis sur la manière dont le pacte mondial sur les réfugiés pourrait permettre de remédier à la situation des personnes déplacées et s'il pense qu'il est possible d'instaurer un cadre de protection pour ces personnes.

33. **M. Furumoto** (Japon) dit qu'il faudra faire preuve de la même solidarité qui s'est manifestée lors des négociations sur la Déclaration de New York au moment de s'attaquer à la situation actuelle des réfugiés et des déplacés. Le Japon accueille donc avec satisfaction les efforts déployés par le HCR pour la mise au point du pacte mondial sur les réfugiés et l'application des dispositions du cadre d'action global pour les réfugiés. Le Japon se tient prêt à appuyer cette application en offrant le savoir et l'expérience de l'Agence japonaise de coopération internationale. L'orateur demande quels sont les obstacles qui empêchent la coordination entre les secteurs de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix et comment on pourrait les surmonter.

34. **M. Sigurðsson** (Islande) dit qu'en 2017, son Gouvernement a signé avec le HCR un accord-cadre sur le financement. En coopération avec le HCR, environ 200 réfugiés syriens ont été réinstallés en Islande, et il est prévu d'accueillir 40 autres au moins dans les mois à venir. Le pays a également accueilli un certain nombre de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres venant d'Afrique et considérées par le HCR comme étant en danger. En outre, le nombre de demandeurs d'asile a augmenté ces dernières années.

35. Le programme de réinstallation des réfugiés syriens a bénéficié d'un grand soutien en Islande. Le Gouvernement, les municipalités locales, la Croix-Rouge islandaise et des bénévoles du grand public chargés d'aider les familles contribuent tous au programme. Cette démarche collective aide les réfugiés à s'intégrer dans la société et promeut la compréhension culturelle. Les bénévoles et les réfugiés servent d'ambassadeurs du programme en partageant leurs expériences avec les amis et la famille, ce qui contribue à la lutte contre la xénophobie et à la sensibilisation. Il serait intéressant de savoir ce que l'Islande pourrait faire d'autre pour assurer la bonne intégration des réfugiés.

36. **M^{me} Mballa Eyenga** (Cameroun) dit que sa délégation accueille avec satisfaction les efforts décrits dans le rapport en ce qui concerne la recherche de

solutions à la crise des réfugiés. Elle est heureuse de constater que les attitudes à l'égard de la question des déplacements forcés ont changé et que les pays d'accueil reçoivent un soutien. Si l'aide humanitaire et en faveur du développement est essentielle, il faut également trouver des solutions politiques afin de prévenir et de régler les conflits.

37. Le Cameroun a connu une affluence de réfugiés qui pose problème, étant donné que les communautés d'accueil sont elles-mêmes en difficulté. Pour remédier à ce problème, le Gouvernement a commencé à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires afin d'élaborer des plans d'intervention humanitaire régulière pour les quatre régions du Cameroun. L'appui technique apporté par le Gouvernement a pour objectif d'améliorer la coordination entre les différents secteurs et de faciliter l'exécution des activités. L'accès continu à l'éducation des enfants des réfugiés et des communautés d'accueil est particulièrement prioritaire.

38. **M. Maung** (Myanmar) dit que sa délégation est pleinement consciente des préoccupations de la communauté internationale au sujet du flux de réfugiés du Myanmar vers le Bangladesh. Son gouvernement cherche actuellement à en comprendre les raisons. Des personnes bloquées à la frontière disent qu'elles veulent passer au Bangladesh à cause des difficultés qu'elles rencontrent dans la vie quotidienne et pour des raisons de sécurité liées à la diminution de la population musulmane dans le nord de l'État Rakhine. Bien que les autorités locales les aient encouragées à rester en leur offrant des garanties quant à l'approvisionnement en nourriture et à la sécurité, ces personnes ont souhaité aller au Bangladesh et se sont dirigées vers la frontière de leur propre gré.

39. Le Gouvernement du Myanmar continuera de suivre les recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine afin de lutter contre les causes profondes du problème. Le Myanmar est déterminé à assurer le retour volontaire, sûr et digne des réfugiés. Toutes les personnes munies de papiers d'identité délivrés par les autorités du Myanmar ou qui sont en mesure de prouver qu'elles ont vécu au Myanmar, en présentant notamment un titre de propriété ou un certificat de fréquentation scolaire, ont le droit de retour. Aucune limite n'est imposée quant au nombre de personnes pouvant être rapatriées. En cas de désaccord quant au droit d'une personne particulière de retourner au Myanmar, les deux parties examineront tous les documents et renseignements pertinents et parviendront à un accord.

40. Le Myanmar fera appel aux services du HCR en cas de besoin. Afin d'améliorer l'efficacité du processus de rapatriement, des fonctionnaires du pays ont récemment participé à un atelier sur le rapatriement volontaire organisé avec l'aide du HCR. Les travaux du Comité d'application et du Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État Rakhine sont sur la bonne voie.

41. **M. Kadiri** (Maroc) dit que sa délégation voudrait obtenir un complément d'information sur les orientations stratégiques définies par le HCR pour guider le travail du Haut-Commissariat dans les cinq années à venir, en particulier sur les recommandations qui y figurent.

42. L'adoption d'un pacte mondial sur les réfugiés est une occasion exceptionnelle. Tous les États Membres sont convenus qu'il faut repenser la manière dont les crises de réfugiés sont réglées. La délégation marocaine aimerait connaître les avantages de ce pacte, sachant que les réfugiés bénéficient déjà d'une protection au titre du droit international. Quelle incidence le pacte aura-t-il sur le terrain et quels types de dispositions va-t-il contenir ?

43. **M. Sarufa** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que sa délégation accueille avec satisfaction les orientations stratégiques définies par le HCR et se demande ce que les États Membres pourraient faire pour les appuyer. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, où un petit nombre de réfugiés a besoin d'être réinstallé, a pris note des efforts déployés par le HCR pour renforcer la crédibilité et la confiance dans le traitement des dossiers de réinstallation, notamment en lançant un projet d'innovation dans ce domaine. En octobre 2017, le centre de traitement des demandes d'asile a été fermé et le pays s'emploie à trouver des lieux de réinstallation. La délégation papouane-néo-guinéenne souhaiterait en savoir plus sur le projet.

44. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit qu'il est encouragé par la volonté des États Membres d'accueillir de grands nombres de réfugiés, de fournir un appui financier et d'offrir des lieux de réinstallation, et par leur soutien au pacte mondial sur les réfugiés, y compris la manière dont il est élaboré. Le pacte sera fondé sur l'appendice I à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et comportera un programme d'action portant sur les questions pratiques. Bien que l'élaboration du pacte ait lieu à Genève, le HCR est déterminé à tenir les délégations à New York informées et leur consacra un exposé détaillé en décembre, avant le début des consultations officielles.

45. Les orientations stratégiques du HCR représentent les domaines d'action sur lesquels le Haut-Commissariat concentre ses efforts et qui consistent à « protéger », « répondre », « inclure », « responsabiliser » et « résoudre ». Le pacte renforcera ces orientations, en particulier celle qui vise à « inclure » et qui est essentielle du fait qu'elle permet aux réfugiés d'intégrer l'économie et de devenir autonomes, et celle qui tend à « résoudre » et qui, comme l'action de « protéger », est l'orientation stratégique la plus importante. Le pacte est un instrument politique. Il n'aura aucune valeur normative et ne remplacera pas la Convention relative au statut des réfugiés ou tout autre instrument juridique. Son objectif consiste plutôt à améliorer la coordination, à mobiliser un soutien et à aider les États Membres à trouver des solutions aux déplacements forcés.

46. Le Haut-Commissaire félicite les États qui prennent part à d'autres initiatives concernant le pacte, comme la déclaration relative aux réfugiés somaliens adoptée à Nairobi et la réunion à Brasilia en février 2018, à laquelle il va participer. En octobre 2017, il s'est rendu au Honduras à l'occasion du lancement d'un important cadre régional. Ces initiatives contribueront au pacte en s'appuyant sur les enseignements tirés.

47. Les acteurs du développement, principalement la Banque mondiale, mais aussi les bureaux nationaux de coopération pour le développement, jouent un rôle croissant dans les efforts visant à régler la situation des réfugiés. Ils ont une contribution précieuse à apporter dans les domaines qui bénéficient peu de l'aide humanitaire, notamment l'éducation, l'emploi et le soutien des communautés d'accueil. Le Haut-Commissaire note avec satisfaction que le Gouvernement bangladais a demandé à la Banque mondiale de l'aider à faire face à l'afflux de réfugiés en provenance du Myanmar. La Banque mondiale aide également le Liban et la Jordanie par l'intermédiaire du Mécanisme de financement à des conditions favorables, et des réfugiés dans des douzaines d'autres pays par l'intermédiaire du guichet secondaire de l'Association internationale de développement qui est destiné aux réfugiés. Les États Membres devraient demander l'aide dès qu'une situation d'urgence se déclenche. Tout en mettant l'accent sur l'aide humanitaire, il faut envisager la situation sur le long terme.

48. Le Haut-Commissaire convient qu'il faut faire des économies. Conformément au pacte relatif au financement de l'action humanitaire, le HCR s'est associé avec d'autres organisations et a réduit les coûts, ainsi que le gaspillage. La Banque mondiale a invité le HCR à collaborer sur un projet de données commun, qui contribuera à créer un système de données fiables sur les déplacements forcés et la situation des réfugiés.

49. Si les personnes déplacées ont été mentionnées dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, elles ne sont pas au cœur du pacte mondial sur les réfugiés. Le HCR examine actuellement la manière dont il pourrait s'acquitter de ses responsabilités interinstitutionnelles pendant les crises de déplacement interne, en particulier en ce qui concerne la protection des déplacés, la recherche de solutions, la gestion des camps et la contribution aux secours. Compte tenu de la tendance à privilégier les réfugiés par rapport aux déplacés, le HCR doit montrer aux donateurs que ces deux questions ont la même importance. Grâce aux contributions accrues des organismes de développement, des ressources ont été dégagées qu'on pourrait consacrer à la protection et dont bénéficieront à la fois les déplacés et les réfugiés. Le Haut-Commissaire a recruté un conseiller spécial chargé d'examiner la situation des déplacés afin que le HCR devienne un partenaire plus fiable dans ce domaine.

50. Le Haut-Commissaire partage les préoccupations exprimées par plusieurs représentants au sujet de la diminution des lieux de réinstallation offerts par certains pays, notamment les États-Unis d'Amérique, tout en notant que ce pays dispose du plus grand nombre de programmes de réinstallation au monde. D'autres États, y compris de nombreux pays européens, ont assuré au HCR qu'ils allaient offrir davantage de lieux de réinstallation. De plus, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay ont récemment promis de réinstaller des réfugiés de la République arabe syrienne et de l'Amérique centrale. Néanmoins, le Haut-Commissaire est préoccupé par le recul constaté dans ce domaine, considérant que la réinstallation est un outil indispensable pour le partage des responsabilités.

51. En ce qui concerne la situation au Myanmar, les réfugiés bloqués à la frontière disent qu'ils ne reçoivent pas un soutien suffisant. Le Gouvernement du Myanmar est prié instamment de permettre aux organismes humanitaires d'accéder au nord de l'État Rakhine, afin qu'ils puissent aider ceux qui y sont restés et assurer de bonnes conditions avant que d'autres y retournent. Le Haut-Commissaire est heureux du fait que le HCR a été en mesure de participer à l'atelier sur le rapatriement. Il recommande instamment au Myanmar et au Bangladesh de faire participer le HCR aux négociations. Le HCR peut non seulement fournir des compétences et un soutien, mais sa présence permettra également de conférer une légitimité à tout accord de rapatriement.

52. Enfin, en réponse aux observations faites au sujet de son rapport par le représentant de l'Iraq, le Haut-Commissaire déclare que, contrairement à ce que le représentant a compris, il s'est au fait félicité des mesures prises par l'Iraq pour accorder la citoyenneté

aux personnes apatrides, ce qui a contribué à réduire l'apatridie.

53. **M. Diaz Carazo** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats ; de la Bosnie-Herzégovine (pays du processus de stabilisation et d'association) ; ainsi que de la Géorgie, dit que l'Union européenne a reçu 1,2 million de demandeurs d'asile en 2016. Il salue la générosité des pays à revenu faible ou intermédiaire qui ont accueilli la grande majorité des réfugiés et la solidarité des communautés d'accueil qui ont hébergé des populations de réfugiés, souvent pendant de longues périodes. L'Union européenne réaffirme sa détermination à soutenir les pays et les communautés d'accueil, tant au sein de l'Union que dans le monde entier. Dans le même temps, elle souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de protection des réfugiés, des déplacés et des migrants, d'améliorer leurs conditions de vie et d'élaborer des solutions à long terme pour remédier à leur situation.

54. Il est essentiel de faire davantage pour prévenir les déplacements forcés, notamment en s'attaquant à leurs causes profondes. Comme on l'a affirmé à maintes reprises, il faut adopter une démarche globale à long terme pour atteindre cet objectif, en faisant participer non seulement la communauté humanitaire, mais aussi les acteurs politiques et du développement. L'Union européenne continuera d'accorder la plus haute priorité aux initiatives consacrées au règlement et à la prévention des conflits.

55. Souscrivant pleinement à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui souligne l'importance du partage mondial des responsabilités et de la solidarité internationale dans l'action menée pour régler la situation des réfugiés, l'Union européenne accueille avec intérêt la campagne mondiale proposée par le Secrétaire général pour lutter contre la xénophobie. L'Union félicite en outre le HCR pour avoir dirigé le travail d'élaboration du cadre d'action global pour les réfugiés, qui confirme la ferme résolution des États à aborder la situation des réfugiés de manière plus globale et plus digne, en priant instamment tous les États d'utiliser le plein potentiel de ce cadre.

56. La nouvelle politique orientée vers le développement adoptée par l'Union européenne en ce qui concerne le règlement de la question des déplacements forcés vise à promouvoir l'autonomie et la résilience des personnes déplacées et des populations qui les accueillent en encourageant l'adoption de moyens d'existence

durables et en facilitant l'accès aux services de base et à l'éducation. L'Union utilise cette politique dans le cadre de ses programmes de développement et de protection régionaux destinés aux réfugiés et aux communautés d'accueil et compte l'appliquer dans toutes les initiatives futures en matière de règlement des crises de déplacement.

57. L'Union européenne apprécie vivement le travail des secouristes et des bénévoles, qui mettent constamment leur vie en danger pour aider les personnes dans le besoin, en reconnaissant que le HCR et les autres organisations humanitaires sont soumis à d'énormes pressions dans l'exercice de leurs tâches et souvent confrontés à de graves contraintes budgétaires. En effet, s'il est encourageant de constater que le HCR bénéficie d'un soutien financier sans précédent, ses dépenses ont quadruplé au cours des 10 dernières années, atteignant environ 4 milliards de dollars, et les déficits de financement demeurent considérables, de sorte que des besoins importants vont probablement rester insatisfaits. L'Union européenne exhorte donc les pays donateurs à envisager d'augmenter leur soutien au HCR et à collaborer avec le Haut-Commissariat pour trouver des moyens de rendre ses activités plus efficaces et plus efficaces, conformément au Grand compromis sur le financement de l'action humanitaire.

58. **M. Mminele** (Afrique du Sud), parlant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), rappelle l'attachement des pays de la SADC aux principes énoncés dans la Convention relative au statut des réfugiés (1951) et à son Protocole relatif au statut des réfugiés (1967), ainsi que dans la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, principal instrument régissant la protection des réfugiés en Afrique. En conséquence, les pays de la SADC sont résolus à respecter et à donner plein effet au principe de non-refoulement et aux normes internationales de protection des réfugiés et recommandent instamment aux autres pays de faire de même.

59. La SADC est préoccupée par le fait que de grands nombres de personnes ont été déplacées de force de leurs foyers à la suite de persécutions, de conflits ou d'autres situations de violence. Alors que l'arrivée de réfugiés dans les pays industrialisés bénéficie d'une attention publique et politique considérable, l'incidence de l'afflux de réfugiés sur les pays en développement reste disproportionnée. La SADC est particulièrement préoccupée par le fait que le HCR consacre moins de ressources financières à l'Afrique ; l'aide internationale et la fourniture d'un financement suffisant et prévisible, adapté à la portée et à l'ampleur des défis sur le terrain, sont essentielles pour formuler des solutions

appropriées et durables sur le continent. Il importe en outre d'augmenter le montant des fonds non affectés.

60. La SADC appuie pleinement la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et le cadre d'action global pour les réfugiés, en félicitant les pays qui ont commencé à appliquer ce cadre dans les efforts visant à régler les situations de réfugiés de grande ampleur. La SADC félicite également le HCR d'avoir élargi ses sources de financement en collaborant avec le secteur privé et les institutions financières internationales et accueille avec un intérêt particulier l'allocation par l'Association internationale de développement de la Banque mondiale de 2 milliards de dollars aux pays qui accueillent des réfugiés. Tout en appréciant cette aide à sa juste valeur, les pays de la SADC mettent en garde contre toute initiative qui alourdirait la charge des pays en développement africains qui accueillent de grands nombres de réfugiés.

61. Tout en poursuivant les efforts visant à atténuer la souffrance des réfugiés et des migrants, la SADC s'emploie à remédier aux causes profondes des déplacements forcés. Le sous-développement est l'une de ces causes qui exacerbe la pauvreté, l'inégalité et le chômage et peut aboutir à des conflits armés. Les États membres de la SADC élaborent actuellement un plan directeur régional sur la gestion de la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés, conformément aux engagements qu'ils ont pris au titre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

62. La SADC accueille favorablement la définition par le HCR d'un ensemble d'orientations stratégiques pour guider les travaux du Haut-Commissariat jusqu'en 2021 et le lancement en 2016 de la version mise à jour de l'initiative intitulée « La protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes: un plan d'action en dix points ». Les États membres de la SADC continueront de collaborer avec les parties prenantes intéressées pour défendre les droits internationalement reconnus de toutes les personnes déplacées de force présentes sur leur territoire.

63. **M. Almeri** (Arabie saoudite) dit que son pays est à l'avant-garde de ceux qui offrent une aide humanitaire au peuple syrien. L'Arabie saoudite accueille environ 2,5 millions de citoyens syriens, qui jouissent d'une totale liberté de circulation dans le pays. Des centaines de milliers de Syriens ont obtenu un permis de séjour saoudien et, comme les autres résidents, ont droit à un enseignement et à des services de soins de santé gratuits. En effet, plus de 140 000 élèves syriens reçoivent un enseignement gratuit dans les écoles saoudiennes. Les Syriens en Arabie saoudite jouissent aussi du droit au travail et bénéficient de certaines exonérations

fiscales. Le Gouvernement apporte également un appui à des millions de réfugiés syriens en Jordanie, au Liban et en Turquie, tandis que beaucoup de citoyens saoudiens continuent de verser des contributions financières volontaires à l'appui de nombreuses initiatives destinées à aider le peuple syrien.

64. Les citoyens yéménites en Arabie saoudite obtiennent également un permis de séjour et bénéficient de possibilités d'emploi et environ 285 000 Yéménites reçoivent actuellement un enseignement gratuit. En outre, le Gouvernement saoudien a fourni plus de 400 millions de dollars pour atténuer les souffrances des Yéménites déplacés dans leur pays et des réfugiés yéménites à Djibouti et en Somalie et près de 60 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Arabie saoudite s'est également engagée à fournir 30 millions de dollars pour apporter un soutien aux réfugiés afghans au Pakistan et 20 millions de dollars pour aider les musulmans rohingya.

65. **M. Furumoto** (Japon) dit que, compte tenu de l'accroissement du nombre de crises humanitaires dans le monde, il est indispensable de redoubler d'effort pour régler la situation des réfugiés. En outre, il est clair que le HCR est appelé à assumer de plus en plus de responsabilités.

66. Le Japon a déjà versé environ 150 millions de dollars au HCR en 2017, y compris des subventions d'urgence pour financer les activités menées par le Haut-Commissariat en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. L'orateur salue les efforts déployés par le Haut-Commissaire pour renforcer son partenariat avec la Banque mondiale et compte que ce partenariat donnera un bon exemple de coordination entre les organismes humanitaires et de développement.

67. Le cadre d'action global pour les réfugiés proposé complète le lien entre action humanitaire et développement promu par le Gouvernement japonais. Le Japon accueille donc chaleureusement la tenue d'un débat spécial sur le cadre à la session de 2017 du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en notant avec intérêt la mise en œuvre du cadre en Afrique et en Amérique latine.

68. La promotion de la sécurité humaine est l'un des piliers de la politique extérieure du Japon. Par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale et des organisations internationales compétentes, le Japon, entre autres activités, dispense une formation professionnelle et offre une assistance technique en Ouganda en vue d'améliorer la culture de riz et effectue une enquête approfondie dans le nord du

pays pour évaluer les besoins des réfugiés sud-soudanais et des communautés qui les accueillent. Les résultats de cette enquête seront communiqués prochainement au Gouvernement ougandais et aux acteurs humanitaires et de développement pertinents dans l'objectif de soutenir les communautés d'accueil, de renforcer l'autonomie et de faciliter le rapatriement des réfugiés et de contribuer à la consolidation de la paix au Soudan du Sud. Pour prévenir les conflits - l'une des principales causes de déplacement - il importe d'assurer durablement un appui sans faille, de promouvoir la reconstruction et la stabilité, d'atténuer la pauvreté et de favoriser le développement économique.

69. **M. Cerutti** (Suisse) dit que son pays est extrêmement préoccupé par l'évolution de la situation exposée dans le rapport du Haut-Commissaire. Le pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés doit prévoir un appui accru aux États et communautés accueillant des déplacés et doit également réaffirmer la nécessité de respecter les principes humanitaires et de protection, y compris le principe du non-refoulement et le droit de demander l'asile. La Suisse espère que le pacte mondial renforcera la volonté politique de toutes les parties prenantes intéressées de mieux partager les responsabilités et de lancer des stratégies de lutte contre les causes profondes des déplacements. L'oratrice appelle les partenaires de développement à jouer un plus grand rôle dans les efforts visant à répondre aux besoins des personnes contraintes de quitter leur foyer, en particulier dans les situations de déplacement prolongé. La communauté internationale doit également veiller à ce que les personnes déplacées, notamment par des catastrophes naturelles, reçoivent la protection et l'assistance dont elles ont besoin.

70. La Suisse salue la définition par le HCR d'un ensemble d'orientations stratégiques pour guider les travaux du Haut-Commissaire jusqu'en 2021 et les efforts déployés pour améliorer la gestion du Haut-Commissariat, y compris son siège. Appuyant les efforts que le HCR déploie pour apporter une assistance accrue aux déplacés, elle lui demande instamment d'accroître sa coopération interinstitutions afin d'atteindre cet objectif. L'orateur recommande instamment aux États Membres de fournir au HCR un soutien suffisant pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat.

71. **M. Morales López** (Colombie) dit que le Gouvernement colombien a adopté une législation et mis en œuvre un grand nombre de politiques, de plans et de programmes pour améliorer la situation des personnes déplacées que le conflit armé a forcées à quitter leur foyer. Les victimes de déplacement forcé obtiennent protection, assistance et réparation et le

système national d'assistance aux victimes et de réparation intégrale (SNARIV) coordonne l'action menée à cet égard par les institutions pertinentes en Colombie, aux niveaux national, départemental et municipal.

72. De nombreux déplacés en Colombie retournent dans les zones dont ils ont été expulsés, mais beaucoup d'autres ont décidé de ne pas rentrer chez eux et de recréer des moyens de subsistance dans les lieux où ils se sont installés. Des mesures spéciales ont été adoptées pour faire respecter les droits des membres de groupes ethniques déplacés et assurer une réparation collective.

73. En 2016, l'Unité chargée de la restitution des terres a adopté des indicateurs pour faciliter la restitution des terres à leurs propriétaires. Environ 5 000 familles ont obtenu des ordres juridiques pour récupérer leurs terres et plus de 35 000 demandes de restitution de terres sont actuellement examinées. En outre, le Ministère de la défense nationale veille à l'application de la politique de restitution des terres en toute sécurité.

74. **M. Schettino** (Italie) dit que la plupart des personnes déplacées de force dans le monde ont fui leur foyer pour échapper à des conflits armés, à la violence généralisée ou à des violations des droits de l'homme. Malheureusement, un grand nombre de ces personnes sont également victimes de maltraitance, d'exploitation et de violence, souvent de la part de membres de réseaux de traite d'êtres humains, pendant qu'elles effectuent des voyages périlleux en quête d'une protection internationale. Il est clair que le monde connaît actuellement sa pire crise humanitaire et, compte tenu des répercussions disproportionnées des déplacements sur les pays en développement, il est indispensable de réévaluer la relation entre mobilité humaine et développement et de faire en sorte que les interventions humanitaires d'urgence soient complétées par des initiatives de développement à plus long terme.

75. L'Italie loue les efforts déployés par le HCR pour promouvoir un changement fondamental dans la réaction mondiale aux déplacements forcés en élaborant un cadre d'action global pour les réfugiés et se félicite des partenariats à long terme que le Haut-Commissariat a conclus avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement afin d'alléger la pression qui pèse sur les pays d'accueil, d'accroître l'autonomie des réfugiés, d'élargir l'accès aux solutions de pays tiers et d'aider à améliorer les conditions de retour dans les pays d'origine dans la sécurité et la dignité. La nature et l'ampleur des crises de réfugiés actuelles sont inextricablement liées à l'accroissement de la complexité des conflits armés dans le monde, ainsi qu'à

la montée de l'extrémisme violent, à l'augmentation de la fréquence de la violence sexuelle et sexiste, et aux activités des trafiquants et des groupes criminels transnationaux organisés.

76. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité en 2017, l'Italie cherche à attirer l'attention sur les synergies positives qui existent entre les activités du Conseil et le mandat du HCR. En effet, en s'employant à prévenir et à régler les conflits, le Conseil de sécurité pourrait jouer un rôle central en appuyant les efforts déployés par le HCR pour remédier à la situation des réfugiés, des déplacés, des rapatriés et des apatrides.

77. **M. de Souza Monteiro** (Brésil) dit que l'élaboration d'un pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés marquera un jalon important pour la communauté internationale alors qu'elle s'efforce de mettre en œuvre les engagements pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. En 2018, le Brésil organisera une réunion consultative régionale sur le pacte mondial, qui doit tenir compte des capacités de chaque pays ; la plupart des pays qui accueillent des réfugiés sont dans le monde en développement et doivent souvent surmonter des difficultés considérables pour répondre aux besoins de leurs propres populations, sans parler de ceux des réfugiés. Le Brésil croit que le partage véritable des responsabilités aidera ces pays à faire respecter les droits fondamentaux et à promouvoir l'inclusion sociale.

78. Il est essentiel d'accroître les possibilités d'admission dans des pays tiers pour que les demandeurs d'asile puissent chercher refuge dans des pays qui leur offrent une protection adéquate. En effet, bien qu'il soit crucial pour les États de fournir une aide financière suffisante aux pays d'accueil, ces États ne doivent pas, parallèlement, adopter des politiques d'immigration trop restrictives. À cet égard, le Brésil constate avec inquiétude que certains États ont adopté des mesures pour restreindre l'entrée et le séjour sur leur territoire des réfugiés et des demandeurs d'asile, en violation du droit international et des principes humanitaires.

79. Le Brésil a renforcé sa politique d'ouverture à long terme en ce qui concerne les réfugiés. Il s'est engagé à réinstaller environ 3 000 personnes touchées par le conflit en Syrie, ainsi que des personnes déplacées d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, y compris et surtout les femmes et les enfants qui ont été victimes de violence. De plus, le Brésil a récemment adopté une loi modifiée en matière de migration qui, notamment, renforce les droits des migrants et aide à l'intégration des étrangers dans la société brésilienne. Cette loi établit

également les procédures permettant de définir l'apatridie et de faciliter l'acquisition de la nationalité brésilienne par les apatrides, conformément à la campagne « I Belong » du HCR.

80. **M^{me} Cohen** (Australie) dit que l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants est une réalisation historique. L'Australie a déjà commencé à traduire en actions les engagements qu'elle a pris dans la Déclaration et, outre la contribution au financement flexible pluriannuel qu'elle apporte au HCR, elle a versé 6,9 millions de dollars pour appuyer la mise en œuvre du cadre d'action global pour les réfugiés en Éthiopie et en Ouganda. L'Australie procède également à l'élargissement de son programme de réinstallation, notamment en augmentant le nombre de lieux de réinstallation réservés aux réfugiés de certaines régions pilotes visées par le cadre d'action global pour les réfugiés, et a pris des engagements de financement pluriannuel en faveur de projets destinés à améliorer la résilience des réfugiés et des communautés locales dans les crises de déplacement prolongé.

81. Appuyant fermement le cadre d'action global pour les réfugiés, l'Australie souligne toutefois que les enseignements tirés des interventions mondiales auprès des réfugiés, notamment dans la région de l'Asie et du Pacifique, doivent guider les actions ultérieures. L'Australie est disposée à collaborer avec d'autres États pour concevoir des moyens plus équitables de partager les responsabilités mondiales en matière de protection des réfugiés, en soulignant que le succès du pacte mondial sur le partage des responsabilités en faveur des réfugiés dépend de l'appui de l'ensemble des États et des principales parties prenantes. L'Australie loue les efforts déployés par le HCR pour répondre aux besoins des déplacés et souligne que les États sont obligés de veiller à la protection et à la sécurité des personnes déplacées sur leur territoire et d'assurer l'accès sans entrave de ces personnes à l'aide humanitaire en toutes circonstances.

82. En déclarant que le Gouvernement australien s'est engagé il y a longtemps en faveur de la défense des droits des femmes et des autres groupes vulnérables de la société, y compris les personnes handicapées, qui représentent 15 à 20 % de la population mondiale de réfugiés, l'oratrice prie instamment le HCR de prendre des mesures concrètes afin que les droits consacrés dans la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire soient pleinement respectés.

83. **M. Idris** (Érythrée), déclarant que son pays est tout à fait résolu à défendre les valeurs et les principes consacrés dans les instruments internationaux en ce qui concerne la protection des réfugiés, croit que, pour

régler efficacement la crise mondiale des réfugiés, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, y compris les conflits récurrents et prolongés, l'aventurisme militaire et les tentatives de changement de régime dans d'autres États.

84. Il faut créer des filières de migration internationale légales, bien réglementées et non discriminatoires. En outre, les États pourraient mieux assurer aux réfugiés les protections auxquelles ils ont droit au titre du droit international en faisant la distinction entre réfugiés et migrants économiques et, pour que cet objectif soit atteint, il est essentiel que le HCR et les pays de destination agissent de manière à renforcer les mécanismes de sélection des demandeurs d'asile.

85. Une coopération internationale plus efficace est nécessaire pour assurer la sûreté et la sécurité des personnes en déplacement, sur terre et en mer, et combattre la traite et le transfert clandestin des êtres humains. L'Érythrée déplore que certains gouvernements africains fomentent des troubles politiques et recrutent des rebelles armés dans des camps qui sont financées et administrés conjointement par le HCR. L'incapacité de certains administrateurs des camps d'exercer un contrôle effectif et le fait qu'ils ne sont pas tenus pour responsables de leurs actes ont favorisé le mauvais usage et le détournement des ressources destinées aux réfugiés. Dans le même temps, les habitants des camps sont souvent maltraités ou exploités par les trafiquants.

86. L'Érythrée s'oppose à tous les rapatriements ou expulsions forcés de ses ressortissants par d'autres États. Elle encourage plutôt les Érythréens à rentrer chez eux de leur plein gré et offre une assistance aux rapatriés pour les aider à réintégrer la société. Bien que certaines organisations, y compris le HCR, continuent de prétendre que les rapatriés sont passibles de poursuites en Érythrée, une récente mission européenne d'établissement des faits a conclu que leurs allégations étaient sans fondement.

87. Avant de publier des critères d'évaluation des besoins de protection internationale des demandeurs d'asile, le HCR devrait chercher à obtenir des éclaircissements de la part du pays concerné au lieu d'essayer de deviner les orientations de ce pays ou de solliciter la contribution de tierces parties. À cet égard, l'affirmation par le HCR que les migrants économiques érythréens sont des réfugiés de bonne foi est totalement erronée et a aggravé la traite vers l'Europe de jeunes issus de l'Érythrée et d'autres pays de la région. Le HCR est à nouveau prié instamment d'examiner et de modifier ses critères d'évaluation relatifs aux demandeurs d'asile venant de l'Érythrée.

88. **M. Al-Hussaini** (Iraq) dit que la prise de contrôle d'un certain nombre de villes iraqiennes par le groupe terroriste de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a forcé de très nombreuses personnes à chercher refuge dans des régions plus sûres. Depuis juin 2014, plus de 3,6 millions de personnes ont été chassées de leur foyer par des groupes terroristes. Avec l'appui de l'ONU, des pays donateurs et des organisations internationales pertinentes, le Gouvernement iraquien a pris rapidement des mesures pour relever ce défi considérable et améliorer la situation des personnes déplacées. Il a formé, à cette fin, un comité de haut niveau chargé d'assurer à ces personnes un abri et un secours et de veiller à ce qu'elles bénéficient d'un accès aux services pertinents. Le Gouvernement a aussi créé des camps pour les déplacés dans des zones sûres et leur a fourni une aide financière et d'autres formes d'assistance. Il a également simplifié les procédures d'obtention de pièces d'identité, s'emploie à intégrer les élèves déplacés dans les écoles et les universités et continue de verser des traitements mensuels aux employés déplacés.

89. Dans le cadre de leur campagne en faveur de la libération des villes iraqiennes contrôlées par l'EIIL, les forces armées iraqiennes ne ménagent aucun effort pour sauver la vie des civils, créant des couloirs de sécurité pour les évacuer des zones de combat et prenant toutes les mesures possibles pour secourir les civils utilisés comme boucliers humains par les bandes terroristes de l'EIIL. Le soin apporté par les forces armées iraqiennes pour préserver la vie des civils et défendre les principes humanitaires a en fait été largement reconnu, notamment par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

90. **M. Kashaev** (Fédération de Russie) dit que la coopération avec le HCR est capitale, car c'est le principal organe international chargé de la protection des réfugiés, des déplacés et des apatrides. Le Haut-Commissaire s'est rendu à Moscou en février 2017 et a pris note des perspectives d'une coopération accrue avec la Fédération de Russie. La Fédération a l'intention de continuer d'apporter une aide globale au HCR à l'avenir, y compris le soutien des donateurs.

91. La Fédération de Russie a une grande expérience en ce qui concerne les réfugiés, ayant elle-même accueilli des citoyens de quelque 57 États comme migrants ou réfugiés au cours des dernières années, principalement en provenance de l'Ukraine, de la Syrie et de l'Afghanistan. Elle a fait tout son possible pour les plus d'un million de citoyens ukrainiens qui sont arrivés à la suite du conflit armé interne en Ukraine et remercie le Haut-Commissaire pour son évaluation positive des efforts déployés à cet égard. La Fédération respecte les normes du droit international dans le traitement des

étrangers et des apatrides demandant l'asile et révisé actuellement sa législation afin de réduire le temps d'attente et les frais liés aux demandes d'asile et d'assurer la création d'une nouvelle institution pour la protection des demandeurs.

92. La Fédération de Russie se félicite tout particulièrement des efforts déployés par le HCR pour réduire l'apatridie dans le monde entier, notamment dans l'ex-Union soviétique. Elle se félicite également du rôle de premier plan que le HCR joue dans l'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés et l'adoption d'un ensemble de mesures connexes. À condition que les États Membres travaillent ensemble, la vie des personnes que le HCR est chargé de protéger devrait s'améliorer sensiblement.

93. La réponse la plus efficace aux défis migratoires contemporains consiste à promouvoir un règlement des conflits ou un développement socioéconomique qui permette de créer des conditions dans lesquelles les réfugiés rentreraient chez eux et se réintégreraient dans la société de leur propre gré. La complexité de la situation des réfugiés répandue en Europe et dans d'autres régions s'explique en grande partie par l'intervention irresponsable des pays occidentaux dans les affaires intérieures d'États souverains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord dans le but de déstabiliser ces États et de renverser de force les gouvernements considérés comme indésirables. La responsabilité de la fourniture d'aide aux personnes réfugiées et à celles qui ont été forcées à émigrer doit incomber principalement aux États qui ont participé à cette intervention. En revanche, la notion de partage des responsabilités n'est qu'un moyen de rejeter la faute sur les autres. Les États Membres doivent faire preuve de solidarité pour que la communauté internationale règle les problèmes des réfugiés conformément à la Convention relative au statut des réfugiés et au protocole qui s'y rapporte.

94. **M^{me} Brooks** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays fournit en 2017 plus de 8 milliards de dollars au titre de l'aide humanitaire, dont près de 1,5 milliard au HCR. Les États-Unis demeurent inébranlables dans leur appui au Haut-Commissariat et recommandent instamment à tous les États d'en soutenir les travaux en assurant un financement souple, solide et prévisible. De fait, tous les États doivent honorer leurs engagements d'accroître leurs contributions financières et de promouvoir l'inclusion et l'autonomie des réfugiés.

95. Compte tenu de l'augmentation des déficits de financement et de l'ampleur et de la portée des problèmes posés par les flux de réfugiés et de migrants dans le monde, il est crucial que les acteurs pertinents mettent tout en œuvre pour accroître l'efficacité et

l'efficacité de leurs activités. Les États-Unis appellent le HCR à promouvoir la transparence dans l'exécution des activités prévues dans son budget pour 2018-2019 et à engager un dialogue ouvert avec les parties prenantes concernées, afin de maintenir la confiance dans le Haut-Commissariat et d'aider à mobiliser des sources de financement prévisibles. Le HCR doit en outre continuer d'adopter une approche axée sur l'être humain dans la conception et l'application des politiques. Les États-Unis se félicitent des réformes administratives mises en œuvre par le Haut-Commissariat qui lui permettront, notamment, d'améliorer la supervision et la responsabilisation à tous les niveaux et d'assurer les moyens de répondre efficacement aux nouveaux défis. L'oratrice demande instamment au HCR de poursuivre la collaboration avec des partenaires multisectoriels, ainsi qu'avec des acteurs du développement et avec des intervenants non traditionnels et de chercher à adopter une démarche axée sur les solutions dès le déclenchement des crises, même lorsque ces solutions semblent hors de portée.

96. **M. Qassem Agha** (République arabe syrienne) dit que la crise des réfugiés syriens montre une fois de plus que les gouvernements et les régimes exploitent les souffrances du peuple syrien. Ces mêmes gouvernements ont utilisé la crise humanitaire en Syrie comme arme politique pour tenter de renverser le régime syrien et de transformer le pays en un État failli afin d'y répandre le chaos. Le fondateur de Wikileaks a affirmé dans une interview avec le Press Project que l'exode massif de réfugiés syriens fait partie d'une stratégie des États-Unis d'Amérique contre le Gouvernement syrien, car vider le pays de ses habitants, en particulier de ceux qui sont instruits, le mènera à la destruction. La politique européenne de la «porte ouverte» revient donc à soutenir la politique suivie par les États-Unis.

97. Chacun a pu voir comment la Turquie a utilisé les réfugiés syriens comme prétexte pour faire pression sur les États membres de l'Union européenne afin d'accélérer son accession à l'Union. Dans le même temps, la Turquie continue à violer les droits fondamentaux des réfugiés, surtout des enfants, dans les camps turcs, où beaucoup ont été victimes de violence sexuelle, de viol et de commerce illicite d'organes. Des enfants syriens sont également victimes de mariages forcés et un pourcentage élevé des mariées syriennes dans les camps de réfugiés en Jordanie sont mineures au moment du mariage. Selon les rapports de l'Union européenne, 20 % de tous les réfugiés en Europe sont originaires de Syrie. L'orateur se demande pourquoi le représentant du régime saoudien a affirmé que son pays accueillait 2,5 millions de réfugiés syriens, alors que dans le rapport du Haut-Commissaire (A/71/12), il est

indiqué qu'il n'y a que 133 réfugiés en Arabie saoudite. Le Qatar, par ailleurs, n'accueille que 177 réfugiés syriens.

98. En ce qui concerne les questions de savoir comment faire pour que les Syriens ne soient pas plus nombreux à quitter leur foyer et comment aider les réfugiés à rentrer chez eux, la réponse est claire. Il faut éliminer le terrorisme contre le peuple syrien et mettre en œuvre les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015) du Conseil de sécurité. En outre, les mesures unilatérales prises par certains gouvernements contre le peuple syrien, qui ont paralysé l'économie, détruit l'infrastructure, obligé des centaines d'usines à fermer leurs portes et augmenté le chômage, doivent être abandonnées.

99. **M. Rasuli** (Afghanistan) dit que de très nombreuses personnes dans le monde ont été contraintes de quitter leur foyer. Extrêmement vulnérables, ces personnes sont souvent victimes de violence ou de maltraitance, notamment aux mains de trafiquants d'êtres humains. Pour faire face aux flux massifs de réfugiés et de déplacés, la communauté internationale doit, avant toute chose, chercher à satisfaire les besoins de ces populations vulnérables. Cependant, à moins que toutes les parties prenantes concernées ne joignent leurs forces pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements, les souffrances des réfugiés et des déplacés ne cesseront jamais.

100. Plus de 2 millions d'Afghans ont fui leur foyer en raison de l'instabilité politique, de l'extrémisme et du terrorisme et sont enregistrés comme réfugiés dans les pays voisins. La question des réfugiés et des rapatriés est donc d'une importance capitale pour le Gouvernement afghan qui demeure résolu à assurer le retour sûr et la réintégration durable des réfugiés afghans et collabore étroitement avec le HCR et d'autres acteurs internationaux pour y parvenir. Le Gouvernement a également créé une haute commission pour les migrations et un comité exécutif pour les déplacés et les rapatriés, qui s'emploie à incorporer la réintégration dans les cadres de développement existants. En outre, avec l'appui du HCR, le Gouvernement a élaboré des plans et des programmes pour la prestation des services essentiels aux personnes déplacées et aux Afghans revenant de l'étranger. Des mesures sont également prises pour favoriser le développement et faciliter l'acquisition de terrains par les rapatriés afin d'assurer leur réintégration durable dans la société. Le Gouvernement afghan s'emploie également à promouvoir l'intégration économique régionale et à réformer la fonction publique du pays et ne ménage aucun effort pour rétablir la paix dans le pays ; toutes ces mesures aideront à répondre aux

besoins des déplacés. L'orateur réaffirme que son gouvernement est profondément reconnaissant au HCR, aux organisations internationales pertinentes et aux pays d'accueil pour l'aide qu'ils continuent d'apporter à des millions de réfugiés et de déplacés afghans.

101. **M^{me} Pham Thi Kim Anh** (Viet Nam) dit que la communauté internationale doit adopter une approche globale et rechercher des solutions durables au moment de l'examen des difficultés posées par les flux massifs de réfugiés et de déplacés, en soulignant que ces difficultés sont étroitement liées à l'absence de paix, de sécurité et de respect des droits de l'homme. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants établit des principes fondamentaux pour le règlement des problèmes liés à la protection des réfugiés et aux déplacements et propose des solutions durables susceptibles de faciliter le partage des charges et des responsabilités. En outre, dans le cadre de ses efforts visant à soulager la détresse des déplacés, la communauté internationale doit accorder une attention particulière à la situation des femmes et des enfants, qui sont particulièrement vulnérables à l'exploitation par les trafiquants et les contrebandiers.

102. Les États doivent transformer les engagements qu'ils ont pris dans la Déclaration de New York en actions concrètes sur le terrain, notamment, en trouvant des moyens de partager plus équitablement les responsabilités en faveur de la protection des réfugiés, en menant une action politique décisive et en fournissant des ressources financières, une assistance technique et une aide humanitaire suffisantes. Les pays devraient par ailleurs mettre en œuvre des politiques sociales et économiques axées sur l'être humain et promouvoir l'intégration des réfugiés dans la société, notamment en leur facilitant l'accès à l'éducation et à des possibilités d'emploi.

103. **M^{me} Mwangi** (Kenya) dit qu'à l'instar du Haut-Commissaire, son pays est préoccupé par le fait que certains pays ont appliqué des mesures visant à maintenir les réfugiés dans leur région d'origine. Dans certaines régions, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont refoulés aux frontières ou au-delà, parfois dans des zones de conflit, en contradiction avec le principe de non-refoulement, ou sont soumis à la violence et à la maltraitance, en violation flagrante des principes énoncés dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Le Kenya est également gravement préoccupé par le fait que de nombreux pays ont considérablement réduit le nombre de lieux de réinstallation destinés aux réfugiés et aux migrants. En espérant que le projet de pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés contiendra des termes clairs et explicites sur la nécessité d'un

partage plus équitable et plus prévisible des charges et des responsabilités à l'égard des déplacements massifs de réfugiés, il convient avec le Haut-Commissaire que la réinstallation reste un instrument indispensable à la réalisation de cet objectif.

104. Le Kenya a maintenu une politique d'ouverture en ce qui concerne l'admission des réfugiés et continuera de leur assurer une protection, conformément à sa législation nationale et aux obligations du pays au titre des instruments internationaux. Depuis octobre 2016, le Kenya assiste à une augmentation considérable du nombre de nouveaux arrivants du Soudan du Sud ; ils sont à peu près 109 000 sur environ 200 000 personnes accueillies dans le camp de réfugiés de Kakuma. Le Gouvernement collabore étroitement avec le HCR pour protéger les Sud-Soudanais et tous les autres réfugiés dans le pays et promouvoir leur autonomie et continuera d'adopter des approches régionales globales afin d'apporter des solutions durables qui répondent à leurs besoins. En outre, en 2017, appuyé par l'Union européenne et le HCR, le Kenya a accueilli à Nairobi le sommet extraordinaire sur la protection des réfugiés somaliens et des solutions durables à leur situation et sur la réintégration des rapatriés en Somalie. Le sommet a adopté une déclaration en ce qui concerne les réfugiés somaliens, qui constitue un engagement politique régional prospectif pour le règlement de la situation des réfugiés somaliens de longue date. Le Kenya exécute actuellement le plan d'action adopté à Nairobi sur la recherche de solutions durables au profit des réfugiés somaliens qui permettra notamment de promouvoir un environnement propice au retour et à la réintégration sûrs, durables et volontaires des réfugiés somaliens. Le Kenya appelle la communauté internationale à appuyer cet effort, conformément au principe de partage des responsabilités énoncé dans le cadre d'action global pour les réfugiés.

105. L'accueil d'un grand nombre de réfugiés présente des difficultés complexes pour le Kenya, qui continue de recevoir de la part de la communauté une aide qui ne suffit pas à répondre aux besoins des réfugiés. Contraint de fermer le camp de Dadaab, qui est devenu l'un des plus grands camps de réfugiés au monde et une base pour le recrutement, la planification et l'exécution d'attentats terroristes au Kenya, le Gouvernement s'est efforcé de reloger les réfugiés du camp, notamment par le biais d'un rapatriement volontaire vers des zones sûres de Somalie, conformément à l'accord tripartite conclu entre le Kenya, la Somalie et le HCR. Depuis 2014, environ 75 000 réfugiés somaliens ont été rapatriés de leur plein gré en Somalie, en toute sécurité et dans la dignité, et 13 000 autres ont été réinstallés dans des pays tiers. Le Kenya demande instamment à la

communauté internationale de prendre des mesures pour promouvoir la stabilité de la Somalie, en espérant que les engagements pris à la Conférence de Londres sur la Somalie, tenue en mai 2017, et lors des précédentes conférences internationales sur ce pays seront honorés.

106. **M. Hassani Nejad Pirkouhi** (République islamique d'Iran) dit que les politiques de déstabilisation, l'occupation étrangère et le terrorisme continuent de forcer des millions de personnes à quitter leur foyer. Alors que les répercussions des déplacements touchent les pays en développement de manière disproportionnée, il faut tout faire pour promouvoir un partage mondial des responsabilités et des charges face aux problèmes des réfugiés. Aucun pays ne peut, à lui seul, répondre efficacement à l'afflux massif de personnes et il est donc profondément regrettable que la plupart des États n'aient pas réussi à tenir leur promesse d'aider les pays qui accueillent de grands nombres de réfugiés ; cette situation ne peut pas durer.

107. Depuis près de quatre décennies, l'Iran offre un abri à plus de réfugiés que tout autre pays et l'arrivée d'un si grand nombre de personnes a eu une incidence considérable sur l'économie et la société iraniennes. Un mécanisme solide et transparent pour aider les pays qui accueillent de grands nombres de réfugiés fait cruellement défaut, d'autant que certains de ces pays, notamment l'Iran, se heurtent à de grandes difficultés ou ont été la cible de sanctions inhumaines et ne peuvent donc plus assurer la prestation des services essentiels aux réfugiés.

108. L'Iran offre de nombreux services médicaux et éducatifs aux réfugiés qu'il accueille, de même que des possibilités d'emploi. Environ 420 000 enfants réfugiés sont scolarisés et 4 500 jeunes vont à l'université en Iran, tandis qu'environ 700 000 réfugiés ont trouvé un emploi dans le pays. L'Iran ne peut toutefois pas continuer à assumer indéfiniment la lourde charge que représente un si grand nombre de réfugiés.

109. L'Iran exhorte de nouveau la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre le problème des réfugiés, notamment en favorisant leur rapatriement durable dans leur pays d'origine ou leur réinstallation dans des pays tiers. À cet égard, il est regrettable que le nombre de réfugiés en Iran auxquels des maisons ont été offertes dans des pays tiers au cours des deux dernières décennies a été nettement inférieur au nombre d'enfants nés chaque année de parents réfugiés en Iran. La responsabilité de protéger les réfugiés ne doit pas incomber seulement à certains États ou régions, et les demandeurs d'asile doivent être autorisés à demander l'asile dans le pays de

leur choix, conformément aux dispositions des instruments juridiques internationaux.

110. **M. Benarbia** (Algérie) dit que la situation humanitaire s'est considérablement dégradée dans de nombreux pays au cours des douze derniers mois, en notant avec une préoccupation particulière les statistiques contenues dans le rapport établi par le Secrétaire général sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique (A/72/354). Alors que les répercussions des déplacements touchent les pays en développement de manière disproportionnée, il faut tout faire pour promouvoir un partage mondial des responsabilités et des charges face aux problèmes des réfugiés, conformément à la Convention relative au statut des réfugiés. Dans cette perspective, le HCR doit renforcer les mécanismes qu'il emploie pour recenser les besoins des réfugiés, de sorte que les efforts déployés par les pays et les communautés d'accueil pour répondre à ces besoins soient dûment pris en compte. Le HCR doit également fournir davantage d'informations sur les incidences de la présence de réfugiés sur les plans de développement nationaux des pays d'accueil.

111. L'Algérie croit que, conformément à l'esprit de la Convention de 1951, le rapatriement librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés dans leurs pays d'origine reste le moyen le plus approprié de régler les problèmes des réfugiés. En outre, pour mettre en œuvre les mécanismes d'intervention innovants demandés dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, il faut absolument que la communauté internationale respecte son engagement collectif à fournir une aide, à offrir une protection et à formuler des solutions durables aux problèmes des réfugiés.

112. Dans le cadre de l'action qu'elle mène depuis longtemps pour aider les populations de réfugiés en Afrique du Nord et au-delà, l'Algérie continue de fournir une aide humanitaire et d'engager des efforts soutenus afin de faciliter la prévention et le règlement des conflits. L'Algérie a réagi face à de nombreuses situations d'urgence humanitaire et accueille un grand nombre de réfugiés en provenance de la Syrie, de la Libye, du Mali, du Niger et d'autres pays africains. Elle continue également d'accueillir un grand nombre de réfugiés sahraouis qui ont fui leur foyer dans le territoire non autonome du Sahara occidental et de plaider en faveur de leur rapatriement volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, dans le cadre d'une solution durable qui respecte leur droit à l'autodétermination. Tout en remerciant les pays donateurs qui ont apporté une aide aux réfugiés sahraouis sur son territoire, l'Algérie exhorte les autres pays à faire de même. L'Algérie

accueillera avec intérêt toute autre initiative lancée par le HCR pour répondre aux besoins de ces réfugiés.

113. **M^{me} Velichko** (Biélorus) dit que le mandat du HCR est particulièrement pertinent, compte tenu de la récente augmentation du nombre de déplacés dans le monde et du nombre considérable d'États qui s'emploient à en atténuer les conséquences. Toute réponse à de si lourds problèmes devrait comporter à la fois des efforts stratégiques et pratiques. Sur le plan pratique, les États Membres devraient prendre des mesures concrètes, conformément aux engagements qu'ils ont pris au titre de la Déclaration de New York, dans le cadre d'un processus non exclusif tenant compte des intérêts de toutes les parties. Le pacte mondial qui en résulte doit permettre de réduire véritablement le nombre de déplacés, qui ne cesse de croître. À l'échelle nationale, le Biélorus a consulté toutes les parties prenantes afin de décider de l'approche qu'il adoptera au sujet des accords relatifs aux réfugiés et aux migrants. Sur le plan stratégique, les États Membres devraient coordonner leur action plus étroitement. L'augmentation du nombre de réfugiés ces dernières années a été la conséquence directe des guerres et des conflits, dont beaucoup venaient du fait que certains pays avaient violé le droit international. La plupart des problèmes qui ont ressurgi depuis le début des années 90 résultent d'un processus resté inachevé à la fin de la guerre froide. Le Gouvernement biélorussien a proposé de lancer une nouvelle initiative de promotion de la paix, dans laquelle les principaux acteurs mondiaux envisagent ensemble une vision stratégique pour des relations constructives.

114. **M. Canay** (Turquie) dit que la tragédie humaine du déplacement est aggravée par les difficultés financières et socioéconomiques rencontrées par les pays et les communautés d'accueil. L'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants souligne que la communauté internationale reconnaît qu'il est essentiel de trouver des moyens plus efficaces pour faire face aux déplacements massifs. La Turquie par ailleurs appuie les efforts déployés par le HCR et les autres parties prenantes pour élaborer un pacte mondial sur les réfugiés en 2018 et mettre en œuvre le cadre d'action global pour les réfugiés.

115. Conformément aux engagements qu'elle a pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu à Istanbul en 2016, la Turquie s'emploie à promouvoir la coopération entre acteurs humanitaires et acteurs du développement afin de mieux aider les personnes déplacées, en particulier en Afrique subsaharienne. Pour trouver des solutions durables aux crises, il importe d'adopter une approche multipartite qui fasse participer l'ensemble de la société, non seulement dans le but

d'apporter une aide humanitaire aux personnes dans le besoin, mais aussi d'accroître la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil.

116. La Turquie accueille environ 3,3 millions de réfugiés, dont la plupart viennent de Syrie. Elle continue à protéger les Syriens sur son territoire, leur assure un enseignement et des services de soins de santé gratuits et les autorise à travailler. Elle collabore également avec l'Union européenne afin de réduire le nombre des réfugiés qui tentent de traverser la mer Égée. En effet, les efforts qu'elle déploie pour sauver la vie des réfugiés en mer et pour lutter contre la traite des êtres humains sont reconnus par tous. L'orateur ne compte pas répondre aux allégations sans fondement faites par le représentant du régime syrien, mais il exhorte la communauté internationale à partager la responsabilité de répondre aux besoins immédiats et à long terme des communautés de réfugiés en Turquie, d'une manière équitable.

117. La Turquie a parfaitement conscience du prolongement des crises de réfugiés dans le monde, y compris celle des réfugiés palestiniens qui dure depuis des décennies, tout en étant profondément préoccupée par la tragédie humanitaire à laquelle les musulmans rohingya sont confrontés. Elle continuera d'appuyer tous les efforts visant à soulager leurs souffrances et remercie le Gouvernement bangladais d'avoir maintenu ses frontières ouvertes et permis à plus de 600 000 Rohingya de s'abriter sur son territoire.

La séance est levée à 17 h 55.